

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Octobre 2020

179x20

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL POLE EMPLOI MARIGNANE/VILLE DES PENNES MIRABEAU

Le Maire rappelle que par délibération n° 136x06 (12 septembre 2006) et 36x10 (30 mars 2010), le Conseil Municipal avait approuvé une convention partenariale avec Pôle Emploi pour le fonctionnement du Bureau Municipal de l'Emploi de la commune des Pennes Mirabeau .

L'objectif est d'assurer un service de proximité en direction des demandeurs d'emploi de la commune des Pennes Mirabeau

Depuis plusieurs années, cela se traduit par la mise à disposition d'informations liées à l'insertion professionnelle, la proposition d'offres d'emploi et la mise à disposition pour le personnel du BME d'un ensemble de services et de supports techniques professionnels ainsi qu'une collaboration pour l'organisation d'événements ou de manifestations à destination des entreprises et des demandeurs d'emploi de notre bassin d'emploi.

C'est pour cet ensemble de raisons qu'il est aujourd'hui proposé de renouveler ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé et pris connaissance de la convention

- APPROUVE les termes de la nouvelle Convention de Partenariat Local relative à l'Emploi entre Pôle Emploi et la Commune des Pennes Mirabeau

- AUTORISE Le Maire à signer ladite convention

- SE PRONONCE comme suit

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Octobre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI

**Convention de partenariat entre
Pole Emploi Marignane et la
commune des Pennes Mirabeau**

**POLE EMPLOI DE MARIGNANE
ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU**

DATE 18/09/2020



Les signataires

Entre

La Commune des Pennes Mirabeau

Représentée par Michel AMIEL, Maire des Pennes Mirabeau

Désigné ci-après « le Bureau Municipal de l'Emploi »

Désigné ci-après “ le partenaire ”

Et

Pôle emploi Institution nationale publique dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dont le siège est à Paris 20ème, 1-5 Avenue du Docteur Gley

Représentée à la présente convention par :

Monsieur Patrice BES en sa qualité de Directeur du Pôle emploi de Marignane, sis Zac Beausset Florides

1 rue Jacqueline AURIOL, 13700 Marignane

Désigné ci-après “ Pôle emploi Marignane ”

Préambule

Vu le code du travail, notamment ses articles L 5311-1 et suivants ; L5312-1 et suivants ainsi que R 5212-1 et suivant ; R.5213-1 à R.5213-8

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi du 19 décembre 2008 relatif à la création de Pôle emploi

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale

Vu la convention ETAT-ANPE-UNEDIC relative à la coordination des actions du service public de l'emploi du 5 mai 2006

Vu la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi

Vu la décision du Conseil d'administration du 19 décembre 2008, créant la nouvelle institution nationale dénommée « Pôle emploi »

Il est convenu ce qui suit.

Le Pôle emploi de Marignane et la commune des Pennes Mirabeau ont souhaité formaliser la mise en commun de leurs compétences et de leurs moyens afin d'offrir, dans le cadre de l'optimisation du maillage territorial, un premier niveau de service aux actifs et aux entreprises de la commune.



ARTICLE 1

Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de collaboration entre le Pôle emploi de Marignane et la commune des Pennes-Mirabeau sur le service rendu aux « demandeurs d'emploi » et « entreprises » domiciliés sur le territoire de la commune.

Les objectifs que se fixent les signataires :

- Une amélioration du service de proximité pour les demandeurs d'emploi et les entreprises
- Un relais d'information sur les services proposés par Pôle Emploi à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises
- La mise à disposition des offres d'emploi via le site pole-emploi.fr
- La mise à disposition de l'outil OPUS

ARTICLE 2

Les partenaires

POLE EMPLOI MARIGNANE

- Une équipe de 46 agents qui inscrivent, indemnisent et accompagnent près de 7000 demandeurs d'emploi en recherche d'emploi
- Un territoire de 4 communes : Marignane, Saint Victoret, Gignac La Nerthe, Les Pennes Mirabeau
- Près de 4000 offres d'emploi confiées par les entreprises et plus de 3500 recrutements réussis en 2013. 570 contrats CUI ont pu être signés en 2013.
- Près de 200 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'actions de formations conventionnées Pôle Emploi et plus de 150 DE ont été recrutés grâce à l'activation d'actions de formation d'adaptation au poste de travail (AFPR / POE)
- L'engagement à agir dans le cadre de la Charte du Service Public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.
- Un engagement fort en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale, avec des actions concrètes sur 3 domaines :
 - Une offre de services pour accompagner la lutte contre les discriminations et promouvoir la diversité (MRS, accompagnement des TH...).
 - Des partenariats en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi.
 - Un plan d'action pour l'accompagnement des emplois de l'économie verte.



ARTICLE 3

Modalités de mise en œuvre et services délivrés

3.1 POLE EMPLOI S'ENGAGE A :

- Approvisionner régulièrement le fonds documentaire
- Rencontrer les entreprises ciblées par le service de l'emploi pour leur proposer les services d'aide au recrutement de Pôle Emploi
- Informer régulièrement les services de l'économie et de l'emploi de la commune sur les évolutions de l'offre de service, les nouveaux dispositifs de Pôle Emploi et le calendrier des forums et divers événements du territoire
- Organiser avec le Bureau Municipal de l'Emploi des actions communes à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises (Forum, After work ou Pt Dej , Mini recrutement, Markethon ..)
- Faire suivre les offres d'emploi du bassin d'emploi auquel la commune des Pennes-Mirabeau est rattachée
- Former le personnel du Bureau Municipal de l'Emploi (CIP / Chargée relation entreprises) aux outils numériques mis en place par Pole Emploi
- Partager le diagnostic territorial

3.2 LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU S'ENGAGE A :

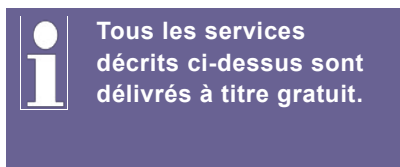
En direction des personnes en recherche d'emploi :

- Accueillir le public et établir un diagnostic.
- Accompagner et/ou orienter les publics en difficultés vers les partenaires compétents
- Diriger les publics vers les outils numériques dans le cadre d'une recherche d'emploi autonome
- Proposer des offres d'emploi via le site internet pôle-emploi.fr
- Mettre à disposition du public des informations et de la documentation sur la recherche d'emploi, les formations et les métiers.
- Mettre à disposition du public des moyens informatiques pour préparer la candidature sur les offres d'emploi (CV/ lettre de motivation)
- Accompagner les usagers dans leur démarche de candidature sur le site pôle-emploi.fr
- Animer des ateliers sur les TIC dans le cadre de l'inclusion numérique à destination des demandeurs d'emploi des Pennes-Mirabeau par exemple dans le cadre du « Visio entretien », de la création de boîte mail, de CV en ligne..
- Etre en appui pour aider les demandeurs d'emploi à créer leur espace personnel sur le site pôle-emploi.fr
- Délivrer des informations de premier niveau sur les services de pôle Emploi

- Informer les usagers sur les prestations de Pôle Emploi d'appui à la recherche d'emploi ou à la construction du projet professionnel (atelier / prestations d'accompagnement) et des modalités pour se positionner
- Proposer le cas échéant aux usagers des entretiens de conseils ponctuels sur la recherche d'emploi et de suivi individuel des démarches réalisées sans se substituer au suivi et à l'accompagnement réalisé par Pôle Emploi

En direction des entreprises :

- Faire connaître aux entreprises de la commune les services d'aide au recrutement proposés par Pôle Emploi
- Informer les employeurs sur les coordonnées du pôle emploi de Marignane (mail et ligne directe employeur)
- Remettre aux employeurs la documentation dédiée aux entreprises
- Fournir une information de premier niveau à l'employeur sur les mesures d'aides à l'embauche
- Communiquer au conseiller Pôle Emploi toutes les offres d'emploi dont il a la connaissance (*cf annexe 1 fiche de transmission des offres d'emploi*)
- Informer le conseiller Pôle Emploi des perspectives de développement économique sur la commune et faciliter le contact entre les employeurs et le conseiller Pôle Emploi
- Informer le conseiller Pôle Emploi des difficultés économiques rencontrées par des entreprises sur la commune



ARTICLE 4

Les moyens et équipements

4.1 : Les moyens matériels

Des panneaux d'affichage seront dédiés à l'information des usagers quant aux modalités de réception dans le cadre de la permanence de Pôle Emploi et à la communication sur l'offre de service de Pôle Emploi.

Pôle Emploi s'engage à fournir au Bureau Municipal de l'Emploi tous les outils documentaires nécessaires à l'information des usagers.

Pôle Emploi met à disposition du partenaire l'outil Opus pour permettre au Bureau Municipal de l'Emploi de consulter l'ensemble des offres d'emploi recueillies par Pôle Emploi et d'accéder à l'outil « ROME en ligne » de Pôle Emploi.

4.2 : LES MOYENS HUMAINS

La commune des Pennes Mirabeau désigne, au sein de son Bureau Municipal de l'Emploi, les agents habilités à recevoir les demandeurs d'emploi et entreprises, et à délivrer le premier niveau de services et d'informations sur Pôle Emploi.

Mme Valérie SOKIKIAN est affectée à ces fonctions en renfort **d'une adjointe** chargée de la prospection et de la relation entreprise.

La commune des Pennes Mirabeau peut, si elle le souhaite, bénéficier pour ses salariés d'une formation sur les différentes fonctionnalités du site internet pôle-emploi.fr, par le biais d'un atelier animé sur site par le conseiller Pôle Emploi.

Le Pôle Emploi de Marignane désigne, **Mme Stéphanie ORSONI** conseillère Entreprise Pôle Emploi et coordinatrice de l'équipe dédiée Plan de campagne, pour assurer un contact privilégié en cas de besoin.

Les modalités de contact se feront par téléphone au **06-35-83-04-64** ou par utilisation de l'adresse mail de l'agence : **ape.13196@pole-emploi.fr**

ARTICLE 5

Déontologie et communication

5.1 : DEONTOLOGIE

Dans le cadre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les partenaires s'engagent à respecter les clauses de confidentialité, à ne communiquer aucune information nominative concernant les demandeurs d'emploi et les entreprises à des tiers. Sur le fond Juridique, la responsabilité vis-à-vis du respect de la législation en matière de protection des données personnelles incombe à chaque acteur traitant des données à caractère personnel qu'il s'agisse d'un responsable de traitement ou d'un sous traitant.

Pôle emploi et le partenaire s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action liés au Service Public, et notamment, les principes de confidentialité, d'égalité, de gratuité, de neutralité et de continuité.

Les informations détenues par Pôle emploi auxquelles le partenaire aura accès ne pourront être utilisées que dans la limite de la coopération disposée par la présente convention.

5.2 : COMMUNICATION

Les partenaires s'engagent à s'informer mutuellement de toute manifestation, action de communication ou interview relative à la présente convention.

Les partenaires s'engagent à faire figurer le double logo - Mairie Des Pennes Mirabeau et Pôle Emploi - sur les documents afférents à la mise en œuvre de la présente convention.

Un point de bilan des actions engagées ou à engager sera fait une fois par semestre

ARTICLE 6

Durée de la convention

La présente convention est signée pour une période de 3 ans.

Elle prend effet à compter de la date de la signature.

Elle pourra faire l'objet d'un avenant qui complétera ou modifiera son contenu.

Elle pourra être résiliée, moyennant une lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de 3 mois avant l'échéance annuelle.

Fait aux Pennes Mirabeau, le 2020

Pour la commune

Monsieur Michel AMIEL

Maire des Pennes-Mirabeau

Pour Pôle emploi

Monsieur Patrice BES

Directeur Pôle emploi Marignane



BUREAU EMPLOI LES PENNES-MIRABEAU

10

Adresse : Place Victorin Isnard – La gavotte- 13170 Les Pennes-Mirabeau		
TEL : 04 91 67 17 89	FAX :	MAIL : emploi@vlpm.com
RESPONSABLE : Valérie Sokikian		
CORRESPONDANT : Valérie Sokikian (Responsable) – Faustine Farci (Relation entreprises)		
HORAIRES D'OUVERTURE : Tous les jours de 9H00 A 12H30 et de 14H00 A 17H00 Le Mercredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00		

PRESENTATION ET NATURE DE VOS INTERVENTIONS

I. Supports Techniques

- Espace numérique en libre accès pour toutes personnes en recherche d'emploi
- Mise à disposition d'un photocopieur et d'un téléphone
- Mise à disposition d'un répertoire des entreprises locales
- Mise à disposition de nos locaux pour les partenaires Pole Emploi, Mission Locale , PLIE, IPA .. dans le cadre de recrutements, réunions collectives ou entretien individuel
- Accès à la documentation pour les concours, les formations, la création d'entreprise, les dispositifs et services de Pôle Emploi, Mission Locale
- Accès libre aux offres d'emploi proposées par Pôle Emploi, partenaires et/ou entreprises sur support papier et numérique avec assistance à la demande
- Compte tenu des conditions sanitaires, points de vue, démarches prospectives concertées et mises à jour des dispositifs, applicables en fonction des mesures gouvernementales

II . Assistance Technique et Pédagogique à destination des publics DE

- Accueil et diagnostic des DE , création d'un dossier (support papier et numérique via le logiciel WinLore)
- Suivi des DE par le BME, orientation des publics nécessitant un accompagnement spécifique vers les partenaires, prestataires compétents ou prescripteurs (Pôle Emploi, PLIE, Mission Locale, IPA, CMP, MDS ..)
- Information sur les contrats aidés (PEC, 1000 emplois ..), dispositifs et mesures d'aide à l'emploi (PMSMP, AFPR, POE ..) à destination des demandeurs d'emploi et des entreprises
- Information et orientation sur la création ou reprise d'entreprise
- Prospection d'entreprises, information sur les dispositifs d'aide au recrutement Pôle Emploi, recueil d'offres, mise en relation demandeurs d'emploi / entreprises
- Inscription Pôle Emploi, aide à la création d'un espace personnel, aide à la déclaration mensuelle par Internet sur le site de Pôle Emploi
- Aide à la création de CV et LM
- Organisation d'événements avec nos partenaires Pôle Emploi, Mission Locale et PLIE
- Mise en place d'ateliers TRE avec nos partenaires dans le cadre d'organisation d'événements tels que Markethon, Forum ..
- Animation d'ateliers TIC à destination des DE de la commune (Technologies d'Information et de Communication) pour l'inclusion numérique

